

# La domination sociale dans le contexte contemporain

Caroline Guibet Lafaye

## ▶ To cite this version:

Caroline Guibet Lafaye. La domination sociale dans le contexte contemporain. Recherches sociologiques et anthropologiques, 2014, 45 (1), p. 157-169. 10.4000/rsa.1203. hal-01153376

# HAL Id: hal-01153376 https://hal.science/hal-01153376v1

Submitted on 19 May 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

#### LA DOMINATION SOCIALE DANS LE CONTEXTE CONTEMPORAIN<sup>1</sup>

Caroline Guibet Lafaye (CNRS - CMH<sup>2</sup>)

#### Résumé :

La notion de domination œuvre en sociologie depuis plus d'un siècle mais les conditions socioéconomiques actuelles ne sont plus celles qui ont entouré son émergence. Nous proposerons dans ce qui suit un aperçu des différentes interprétations qu'a trouvé la notion de domination puis nous interrogerons la possibilité de parler aujourd'hui de classes dominées à la lumière de l'évolution macrosociale et structurelle de la société française. Nous montrerons que les vecteurs de la domination ont évolué. L'un des plus puissants aujourd'hui serait moins à chercher du côté des processus psychologiques, mis en évidence par les théories de l'attribution dans les années 1970, que du côté de l'assimilation et de l'adhésion à des normes dominantes.

Mots-clés: Domination, classes sociales, idéologie, responsabilisation, Weber.

#### Introduction

De Marx à Bourdieu, en passant par Weber, la notion de domination a joué un rôle cardinal dans l'explication et l'élucidation des rapports sociaux et de la conflictualité sociale. Face à ces interprétations qui suggèrent que l'une des forces de ce processus est de demeurer méconnu de ceux qui le subissent, se déploient aujourd'hui des sociologies qui, tout en conférant à la domination un rôle explicatif, dans les rapports sociaux, dévoilent les résistances ou les postures critiques des acteurs qui pourtant la subissent. Avant d'envisager le contexte actuel et « l'accroissement progressif de la place laissée à la critique » (Boltanski, 2009, p. 183)

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Texte publié in *Recherches sociologiques et anthropologiques*, Université catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve (Belgique), juin 2014, vol. 45, n° 1, p. 157-169. Web : http://rsa.revues.org.gate3.inist.fr/1118

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> CNRS (Centre Maurice Halbwachs). 48 Bd Jourdan, F-75014 Paris. caroline.guibetlafaye@ens.fr

Caroline Guibet Lafaye est directrice de recherches 2ème classe au Centre Maurice Halbwachs (CNRS – EHESS – ENS) et a été Habilitée à Diriger des Recherches par l'Université de Paris-IV Sorbonne en 2011. Agrégée et docteur en philosophie de l'Université de Paris-I Panthéon-Sorbonne, elle consacre ses travaux à l'analyse de l'appréciation des inégalités et de leur légitimation, en contexte redistributif. Caroline Guibet Lafaye est l'auteur de plusieurs articles et ouvrages dans ces domaines, dont deux livres parus en 2006 aux Presses Universitaires de Laval : La justice comme composante de la vie bonne et Justice sociale et éthique individuelle, et un en 2012 : Le juste et l'inacceptable. Les sentiments d'injustice contemporains et leurs raisons (PUPS). Elle a également fait paraître en 2009 aux Presses Universitaires de Louvain un ouvrage sur : Penser le bonheur aujourd'hui.

dans la modernité, nous envisagerons en premier lieu les sens qu'a trouvé le concept de domination dans l'histoire récente de la sociologie. Nous interrogerons ensuite la possibilité de convoquer ce concept dans un contexte socio-historique au sein duquel la problématique des classes sociales, au sens marxiste, tend à se dissoudre. Nous considèrerons enfin l'un des vecteurs majeurs au travers desquels s'accomplit la domination aujourd'hui, en l'occurrence aussi bien une idéologie dominante, dont nous esquisserons certains des traits constitutifs, qu'une « idéologie de la domination », c'est-à-dire un ensemble de moyens discursifs et conceptuels – que nous décrirons –, justifiant de positions avantagées et contribuant à les perpétuer.

# 1. De Max Weber à la sociologie contemporaine

La notion de domination a été convoquée, dans le champ de la sociologie, selon une large variété d'acceptions. Elle a été mobilisée soit comme un concept interprétatif général, à partir duquel toute forme d'interaction humaine pourrait être saisie ou interprétée, soit comme un concept déterminant un ou des modes de structuration sociale, à partir duquel on distinguerait des groupes dominants et des groupes dominés. L'une des questions fondamentales qui se pose alors est celle de savoir si la domination doit avant tout se penser en termes relationnels ou structurels, c'est-à-dire si elle caractérise des rapports interindividuels ou de groupes et des interactions ou bien si elle s'identifie à des éléments ou des propriétés d'un ordre structurel.

D'un point de vue sémantique, la notion de domination doit être distinguée de concepts proches, tels que les rapports de force, le pouvoir – susceptible d'être défini comme un contrôle exercé sur l'activité d'autrui à travers la mise en œuvre stratégique de ressources (Chazel, 1983, p. 387) –, l'autorité – pouvant être appréhendée comme une domination légitime (Weber, 1922), l'exploitation, l'hégémonie (voir infra) ainsi que les notions allemandes de *Macht*, comme exercice de la capacité à commander, et de *Herrschaft*, domination et commandement, supposant des personnes prêtes à obéir à un ordre. Le concept de domination indique, de façon fondamentale, un rapport de dissymétrie sociale (Messu, 2012).

La notion de domination trouve historiquement son origine, en sociologie, dans les travaux de Max Weber qui l'envisage de façon structurelle. Dans Économie et société, Weber appréhende la domination en tant que phénomène structurel, consistant dans une capacité à commander et à définir le champ d'exercice de l'autorité sur le fondement de quelques principes essentiels. Elle opère dans le champ des relations sociales, de sorte que le « comportement de plusieurs individus [...], par son contenu significatif, [est tel que] celui des uns se règle sur celui des autres et s'oriente en conséquence » (Weber, 1922, p. 58), une asymétrie s'instaurant alors entre l'agir des uns et celui des autres. La domination institue ce faisant un ensemble d'attentes, émanant d'un ou de plusieurs acteurs, concernant le comportement probable d'autres acteurs. Les uns et les autres agissent en référence à un sens et à une norme.

De façon générale, « toutes les dominations cherchent à éveiller et à entretenir la croyance en leur "légitimité" » (Weber, 1922, p. 286). Il n'y a pas de domination durable sans revendication de légitimité. Ainsi, d'un point de vue structurel, la domination consisterait en un ensemble de relations « compréhensibles », fondé sur une « prétention à la légitimité » et aboutissant à une allocation de ressources qui définit le statut individuel dans la hiérarchie sociale. En particulier, les allocations de « chances [...] — résultant du degré et des modalités selon lesquelles un individu peut disposer [...] de biens ou de services afin de se procurer des rentes ou des revenus » — entre les individus sont soumises à des « revendications de légitimité » de la part des parties concernées (Weber, 1922, I, 1).

Lorsque la notion de domination n'est pas convoquée comme un motif explicatif structurel, elle peut néanmoins trouver une pertinence et opérer à travers des mécanismes partiels de

domination, associés à des discours de légitimation. Ainsi les motivations, évoquées par M. Weber pour expliquer que des sujets attribuent à un ordre une légitimité (la tradition -i.e. la validité de ce qui a toujours été -, la croyance d'ordre affectif, la croyance rationnelle en valeur -i.e. la validité de ce que l'on a jugé absolument valable -, la légalité), continuent d'œuvrer aujourd'hui dans les discours de légitimation de l'ordre social. De même, l'identification de qualités ou de statuts spécifiques, chez des individus donnés, contribue à justifier la domination.

Conformément à l'inspiration wébérienne, la domination a été perçue comme l'effet d'un pouvoir contraignant les dominés à se percevoir selon les catégories qu'il impose, parfois même au-delà de leur conscience. Ainsi, dans l'interprétation marxiste, les dominés consentent, sans même s'en apercevoir, à se saisir et à s'appréhender eux-mêmes à partir des catégories linguistiques imposées par le pouvoir. Le pouvoir consiste alors aussi bien à imposer une définition du monde qu'à établir un mode d'articulation des choses, autorisant et rendant plausibles certaines pratiques, et contribuant, de la sorte, à rendre improbables certaines formes d'action qui échapperaient à une relation de domination. La capacité des dominants à se faire obéir des dominés ou à les faire agir conformément à leurs intérêts s'explique non seulement par les contraintes directes de la sanction sur le lieu de travail (licenciement, amendes et retenues sur salaire, etc.) et de la répression (par l'intermédiaire de la violence d'État contre les résistances à la domination), que tout autant – comme nous le soulignerons ultérieurement – par les contraintes indirectes qui rendent la sanction et la répression inutiles, à savoir les contraintes objectives indirectes des processus économiques et de l'organisation du travail.

La domination a donc été pensée sous la modalité de la contrainte (Bentham, 1780; Bauman, 1988) et peut passer, comme c'est aujourd'hui souvent le cas, par la capacité d'imposer des pratiques sociales au travers de la manipulation et du contrôle de codes culturels (Toffler, 1990). Ses modalités d'exercice s'actualisent dans la surveillance, les sanctions, les récompenses, les disciplines. L'ordre social procède de l'imposition de pratiques d'une minorité d'acteurs sur une grande masse d'individus, la domination consistant dans la régulation des activités humaines par des contraintes externes aux agents, qu'elles soient d'ordre matériel ou culturel.

D'autres auteurs, comme Anthony Giddens, ont privilégié une interprétation de la domination moins fondée sur l'identification de processus contraignants que comme consistant en un pouvoir sur (Giddens, 1979). Dans cette perspective, la notion de domination trouve une fonction structurelle. Il s'agit alors moins de formes de domination, opérant dans les rapports entre acteurs, que convoquant et s'appuyant sur des systèmes de ressources. Cette fonction explicative structurelle, conférée à la notion de domination, est également présente, dans les mêmes années, chez Pierre Bourdieu (1976) qui interprète le spectre des dominations possibles selon deux axes complémentaires que sont, pour une part, les univers sociaux où les relations de domination s'organisent dans les interactions individuelles et dépendent d'un travail personnel et permanent d'entretien de ces relations, et, pour une autre part, les formations sociales où les relations de domination sont médiatisées par des mécanismes objectifs et institutionnalisés, contribuant par exemple à la distribution des titres nobiliaires, monétaires ou scolaires, ces mécanismes échappant à la conscience et à tout pouvoir individuels de transformation.

Plus récemment, Luc Boltanski restreint l'intérêt porté à la domination à l'un de ses modes, certes « complexe ou gestionnaire », qui consiste à « modifier de façon continue les contours de la réalité comme pour y inscrire le monde, en tant que lieu d'un changement permanent »

(Boltanski, 2009, p. 185)<sup>3</sup>. La complexification des formes de domination que propose Boltanski trouve un écho moins critique que pragmatique dans l'approche des rapports de domination proposée par Scott (1998). Ce dernier envisage la notion sous trois formes : la domination matérielle, statutaire et idéologique.

Si l'on se tourne vers le champ de la philosophie, la notion de domination prend sens dans la théorie développée par Ph. Pettit (1997) qui appréhende la liberté en s'appuyant sur une référence à la non domination, c'est-à-dire au fait de ne pas subir d'interférence de la part des autres, en l'occurrence de la part des autres citoyens comme des institutions de l'État, ces interférences étant alors le produit de décisions arbitraires ou unilatérales de ces agents, ou le fait de processus de décision ne tenant pas compte des intérêts de ceux qu'ils concernent. Ph. Pettit interprète cet idéal de non-domination comme un principe unique à partir duquel déduire l'exigence d'égalité. En effet, les inégalités sociales constituent l'une des principales sources de domination puisqu'elles mettent les individus les moins favorisés en situation de faiblesse à l'égard des autres et donc en situation de dépendance personnelle potentielle. De façon générale, l'idéal politique promu par cette interprétation du principe de liberté consiste à minimiser la domination globale au sein d'une société, dans la mesure où la liberté comme non domination est la « valeur politique suprême » d'une société juste (Pettit, 1997).

Néanmoins l'évolution du contexte socio-politico-économique rend délicate une référence à la notion de domination en termes structurels et dans un cadre interprétatif de type marxiste. On ne peut, sans nuance, aujourd'hui l'envisager comme domination systématique ni comme l'imposition du pouvoir d'un acteur sur un autre. Que l'on ait une approche réaliste (de type marxiste) ou nominaliste (de type wébérien) des classes sociales, que l'on insiste sur leur substrat objectif – appréhendable en termes d'inégalités – ou sur la conscience ou l'identité subjective de classe, la dynamique de la société française contemporaine appelle un usage nuancé de cette grille de lecture, en particulier si la notion de classes sociales doit servir de point d'appui à une interprétation en termes de domination.

La superposition stricte des phénomènes de domination avec la notion de classe et la stratification sociale a aujourd'hui perdu sa pertinente. Déjà Alain Touraine (1969) recommandait une distinction radicale entre la stratification et la domination sociale. Des phénomènes propres à la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, comme la dislocation des échelles hiérarchiques, l'accroissement des catégories moyennes, la multiplication des canaux d'influence interdisent d'appréhender la stratification dans les termes d'une théorie de la domination ancrée dans la référence aux classes sociales. Celle-ci se trouve également inappropriée pour saisir les phénomènes de différenciation sociale ou de mobilité, bien que des théoriciens comme Bourdieu (1979, 1989), Roemer (1982) ou Wright (1985) aient élaboré des théories de la domination, fondées sur la notion de classes voire d'exploitation (Roemer, 1982). Dans ces dernières approches, l'étude de la domination consiste en une analyse de différentiels de capitaux, de ressources, de biens, sur laquelle nous reviendrons.

L'appréhension de la domination en référence à l'idéologie (Marx et Engels, 1845) pose des difficultés analogues. On serait en peine aujourd'hui d'identifier un système global d'imposition culturelle. Une interprétation plus dynamique de cette représentation est cependant proposée par Gramsci (1929-1935) et ses héritiers avec la notion d'hégémonie. Celle-ci désigne un principe d'organisation de la société grâce auquel la classe dirigeante exerce sa direction, moins par l'intermédiaire de la force, qu'en s'assurant de la loyauté des

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Boltanski distingue le « monde » de la « réalité ». Celui-ci désigne « tout ce qui arrive », le flux de la vie qui se manifeste indépendamment de toute catégorisation et échappe à tout projet de connaissance. La réalité, en revanche, renvoie à ce que chacun se représente comme étant « normal » dans une situation donnée et qui pourtant résulte d'une construction sociale, à laquelle les institutions prennent une large part.

masses et en influençant leurs manières de penser. La domination reposerait alors sur le « consensus actif des dominés » (Gramsci, 1990, p. 120, note 10), associé à des formes d'intériorisation de la domination, susceptibles de donner lieu à des attitudes de légitimation. L'hégémonie se déploie comme un système vécu de significations et de valeurs, c'est-à-dire à la fois comme une « culture » et comme une forme vécue de subordination des classes subalternes. Nous verrons les difficultés associées à l'identification, aujourd'hui, d'une hégémonie ou d'une culture dominante qui aurait, en particulier, pour fonctions de légitimer l'ordre social, d'unifier la société et de désorganiser les groupes subalternes. Nous tenterons toutefois de dégager des traits culturels caractéristiques des discours communs et actuellement largement répandus.

Existe enfin une interprétation cumulative de la domination comme addition d'inégalités. Elle s'appuie sur une polarisation de la structure sociale autour d'une accumulation de privilèges, au bénéficie de certains, et de handicaps, pour d'autres (Bihr et Pfefferkorn, 1999). La catégorie de domination est alors d'un usage pertinent pour rendre compte de la *pérennité* et/ou de la *transformation* de ces inégalités. Cependant la domination ne se résume pas à des différentiels de ressources. « La seule prise en compte des inégalités ne peut rendre compte structurellement de la domination dans nos sociétés, même lorsqu'elles font système » (Martuccelli, 2001, p. 62).

Du fait de l'évolution des configurations politiques et de l'implication (empowerment) d'un plus large spectre d'acteurs dans la décision politique, la capacité d'application directe de la volonté des groupes dominants sur les autres groupes s'est restreinte aussi bien dans le cadre national qu'international. En dépit de la concentration économique persistante du pouvoir, ni l'économie ni la culture ne sont, dans leur ensemble, exclusivement régulées par une couche dirigeante. Les formes actuelles, y compris politiques, de la domination appellent des analyses plus fines : « la domination ne peut être analysée comme un exercice maîtrisé du pouvoir, de stratégies ou de certaines décisions, mais comme un processus tout à la fois incertain, inachevé et partiel d'actions multiples et de compréhensions diverses et concomitantes de la réalité » (Hibou, 2012, p. 170). Dès lors, les processus par lesquels s'exerce une domination font aujourd'hui l'objet d'études partielles (voir Ruffier et al., 2013), insistant sur les phénomènes de domination à l'œuvre dans la sphère du travail salarié (voir Actuel Marx, 2011) ou au plan des institutions nationales et internationales (Petitat, 2013). Nous ne pourrons ici les envisager en détail.

#### 2. « Classes dominées » vs. situations de domination

Toutefois demeurent, incontestablement aujourd'hui, à l'œuvre des phénomènes de domination sociale dont un exemple est fourni par la dégradation des conditions de travail donnant lieu à une multiplication d'emplois précaires (Maurin, 2009). Des logiques structurelles de domination persistent pour autant qu'elles s'associent à des situations d'asymétrie, tenant notamment à l'inégalité des ressources, des cultures, de l'intelligence et des moyens de coercition (Clegg, 1989) ainsi qu'à l'exercice du pouvoir. La diversité de ces conditions de travail contribue à distinguer des positions privilégiées de positions qui le sont moins, c'est-à-dire de positions dominées. En ce sens, la domination peut être aujourd'hui appréhendée à partir de mécanismes partiels, intervenant dans une pluralité de sphères sociales, de sorte que les dominants et les dominés se distinguent, respectivement, comme « ceux auxquels l'ordre social profite et bénéficie et ceux auxquels il nuit » (Fischbach, 2010, p. 102). « Le dominant est [alors] celui qui occupe dans la structure une position telle que la structure agit en sa faveur » (Bourdieu, 2000, p. 238) ou qui bénéficie des asymétries de position sociale et de statut social (voir Messu, 2012).

Le champ de la domination s'étend alors à une diversité de processus sociaux permettant d'identifier une domination de classe dans le travail salarié, *i.e.* celles des cols blancs et des cadres supérieurs. De même, persistent une domination de genre (Bourdieu, 1998; Dejours, 2002; Devreux, 2004; Maruani, 2005; Delphy, 2008), une domination associée à la possession de certains diplômes (Bourdieu et Passeron, 1964, 1970; Ferrand, Imbert et Marry, 1999), à la non détention du pouvoir (Parsons, 1963), une domination se traduisant par une discrimination ethnique (Poli, 2003). Ainsi appréhendée, la domination concerne divers groupes sociaux ne constituant pas nécessairement et en tant que tels des « classes » sociales. Elle ne désigne pas les seuls effets d'une force de contrainte exercée par le haut, à travers des relations verticales.

Cette interprétation de la domination sociale, non plus centrée sur la notion de classe mais qui envisage soit les processus partiels de domination soit la distribution inégale de certaines formes de capital social, s'avère plus appropriée pour saisir la variété des situations de domination dans le contexte contemporain. En effet, rares sont les individus dont on pourrait dire qu'ils sont absolument dominés, si ce n'est lorsqu'ils vivent l'extrême précarité. De surcroît, une situation susceptible d'être perçue comme traduisant un phénomène avéré de domination sociale, par exemple le fait d'occuper un emploi précaire, de subir un temps partiel ou d'occuper un emploi non qualifié, peut ne pas être vécue dans ces termes par l'individu concerné. Certains ouvriers estiment leur situation plutôt favorisée (voir Schwartz, 1990; Guibet Lafaye, 2012). Néanmoins nombre d'individus ont une situation ambiguë. Par certains aspects, ils appartiennent aux classes dominantes mais font par ailleurs, en particulier quand il s'agit de femmes, l'expérience de la domination notamment dans le monde professionnel. Certains individus subissent des conditions de travail non choisies - en particulier des femmes – tout en appartenant à la classe moyenne. Ainsi il est fréquent que les personnes aient des caractéristiques associées à des groupes dominés mais que par d'autres aspects, ils soient assimilables aux dominants. Ainsi une femme immigrée très diplômée et bénéficiant d'un niveau de vie confortable, du fait d'une situation conjugale qui lui permet notamment de ne pas travailler, peut n'avoir pas trouvé d'emploi, répondant à son niveau de qualification et se sentir dominée.

De même, une large part des individus jeunes et diplômés (de niveau bac + 3) subissent des conditions de travail très désavantageuses : stages sous-payés, contrats à durée déterminée (CDD) incessamment renouvelés, sans espoir de pérennisation en CDI, voire sont exclus de la sphère du travail salarié ou sont en situation de désajustement social (voir Fize, 2007). Il est délicat de définir une identité sociale déterminable de façon catégorielle les concernant (voir Galland, 1984). Ils ne partagent que le fait de subir des situations professionnellement défavorables. Ils forment un groupe social plutôt qu'une « classe » de dominés. Dans certains cas, ces individus ont connu des parcours sociaux évolutifs avec des phases de très grande précarité, d'absence de travail, de mobilité ascendante puis descendante. L'appréhension dynamique de leur parcours récuse la pertinence de la référence à des « classes » dominées.

Du côté des ouvriers, on observe un effacement majeur de la conscience de classe, définie en particulier à partir de l'identification spontanée à la classe ouvrière et qui s'affirme plutôt du côté des classes moyennes. La conscience de classe des professions ouvrières semble largement entamée eu égard à ce qu'elle a pu être jusque dans les années 1970 (Verret, 1996; Schwartz, 2002). L'identification morale des ouvriers s'exprime bien davantage en référence à des dichotomies du type « nous vs. les autres », nous « les petits » vs. les dominants, les patrons, ceux qui dominent les réseaux vecteurs d'opportunités sociales réelles, les hommes politiques, etc., ou en référence à une « tripartition de la conscience sociale » dans les catégories modestes, faisant l'expérience d'une pression « venant d'en haut » et d'une pression « venant de plus bas qu'eux » (Schwartz, 2009). Moins qu'une conscience affirmée de classe, se

dessinent une représentation et une conscience du monde social triangulaire<sup>4</sup> ou dichotomique distinctives (Guibet Lafaye, 2014).

Dans les classes populaires, voire chez les personnes frappées par l'exclusion, le déclassement ou la précarité, l'égalité des droits à laquelle répond une inégalité de fait est à la source d'un certain ressentiment dont l'une des manifestations politiques se traduit dans la renonciation massive au vote (Dormagen et Braconnier, 2007). Plus largement, les transformations récentes de l'État social sont, en France, à l'origine d'un ressentiment vécu par les différentes strates de la population (Duvoux, 2013). Du côté des plus démunis, les revendications sont liées au « ressentiment, mélange d'envie et de mépris » (Castel, 2003, p. 48-49). Elles traversent des pans entiers du monde ouvrier, employé, de la jeunesse populaire et peuvent donner lieu à des phénomènes de stigmatisation d'autres catégories sociales, plus désavantagées encore mais perçues comme profitant ou comme « dangereuses ». Ces processus témoignent d'une recomposition dynamique plus large de la conflictualité sociale dans les sociétés contemporaines dont ces affects sont le témoignage.

L'effacement de la conscience de classe et l'évolution de la structure sociale française appellent donc un usage de la notion de domination s'appuyant sur le fait de subir une situation donnée plutôt que consistant dans l'appartenance à une classe dominée. Il s'avère en effet difficile, en dépit d'un possible « retour des classes sociales » (Chauvel, 2001), de décrire les contours de « classes dominées » sur le fondement de caractéristiques communes socialement objectivables. Une caractérisation de la domination en termes de « situations de domination » paraît plus appropriée à la réalité française contemporaine. Elle repose alors – plutôt que sur une structure objective de classes – sur une référence au désavantage. Elle permet ainsi d'opérer une homogénéisation de cet ensemble d'individus, conformément à l'idée que « le dominant est celui qui occupe dans la structure une position telle que la structure agit en sa faveur » (Bourdieu, 2000, p. 238). Cette description homogénéisée du groupe des dominés ne serait par conséquent possible aujourd'hui qu'en référence à une situation de désavantage relatif - plutôt qu'en termes essentialistes - ou à partir de l'identification de la situation « la plus défavorisée » pour une situation donnée. Ainsi les conditions socioéconomiques actuelles, plaidant en faveur d'une évolution structurelle des classes dominées, justifie que l'on traite de « situations de domination » ou que l'on évoque des individus « en situation de domination » plutôt que des « classes » sociales dominées.

# 3. Idéologie et domination

#### 3.1 L'idéologie dominante

La tradition wébérienne d'interprétation de la domination souligne « qu'aucune domination ne se contente de bon gré de fonder sa pérennité sur des motifs ou strictement matériels, ou strictement affectuels, ou strictement rationnels en valeur. Au contraire, toutes les dominations cherchent à éveiller et à entretenir la croyance en leur "légitimité". » (Weber, 1922, p. 285) Le fait de la domination pose la question de sa visibilité ou de son intériorisation inconsciente, de sa légitimité et des processus d'adhésion dont elle peut être ou non l'objet. On ne peut envisager la permanence des phénomènes de domination sans chercher à en élucider les conditions de possibilité dont certaines s'expliquent par des prétentions à la légitimité<sup>5</sup> et

<sup>4</sup> Voir aussi Cartier et al., 2008.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Aux trois types de domination que Max Weber distingue, il associe des formes de légitimité spécifiques : l'autorité, *i.e.* la domination légale ou rationnelle, repose sur « la croyance en la validité d'un statut légal et d'une "compétence" positive fondée sur des règles établies rationnellement » ; le pouvoir traditionnel se fonde sur « l'autorité de l'"éternel hier", c'est-à-dire celle des coutumes sanctifiées par leur validité immémoriale et par

d'autres par des processus d'intériorisation des structures sociales asymétriques par ceux qu'elles défavorisent. Depuis La Boétie (1549), on considère que la servitude, la soumission, la domination ne peuvent se passer d'un substrat psychologique, d'une disposition qui, agrégée, est à l'origine d'un effet de soumission collective. L'idéologie (Marx, 1845) et l'habitus bourdieusien (Bourdieu, 1998) sont des rémanences de cette thèse de la Renaissance. Un pan de la théorie sociale, notamment celle de la justification du système et de la domination (Sidanius et Pratto, 1999), considère que les individus désavantagés par des inégalités structurelles échouent à contester les injustices socioéconomiques (Lane, 1959; Hochschild, 1981; Thurow, 1981) et supportent la structure sociale telle qu'elle est, alors même qu'elle les défavorise (Runciman, 1966; Sennett et Cobb, 1972).

Les processus sociaux de domination ne seraient possibles, dans leur permanence et sur un versant subjectif, que du fait d'une intériorisation de l'extérieur, c'est-à-dire d'une croyance en la légitimité de leur place dans l'espace social par les individus. La distribution asymétrique des positions sociales se double et s'appuie sur la croyance en sa légitimité. La théorie de l'habitus, « subjectivité socialisée » repose sur cette intériorisation des raisons d'agir qui influent la conduite de l'individu malgré lui. L'habitus, opérateur de l'intériorisation de l'extérieur, opère comme « un système de schèmes acquis fonctionnant à l'état pratique comme catégories de perception et d'appréciation ou comme principes de classement en même temps que comme principes organisateurs de l'action » (Bourdieu, 1987, p. 24).

La légitimation du système social s'appuie à la fois sur une idéologie dominante — qui tend à se faire passer pour neutre — ainsi que sur des normes et des raisonnements constitutifs d'une « idéologie de la domination ». La première s'exprime dans les représentations tenues aujourd'hui pour allant de soi, largement admises ou fortement répandues. Elle coïncide avec la dominance d'un corps de représentations dans l'ensemble de la société (voir Balibar, 1997, p. 186-189). La croyance au mérite en est exemplaire. L'idéologie de la domination, pour sa part, caractérise les outils discursifs et conceptuels permettant de justifier et de perpétuer des positions telles que la structure agisse en faveur de<sup>6</sup>. Ainsi la défense de la valeur des diplômes, comme critère de référence pour l'établissement des salaires, ne profite qu'à ceux qui peuvent s'en prévaloir. De même, les bénéficiaires du système social convoqueront la référence aux diplômes, aux compétences et surtout aux responsabilités pour justifier les différences salariales.

Les distinctions et nuances entre ces deux notions sont d'autant plus délicates à saisir que certaines représentations comme l'idéologie du management constitue à la fois un outil de préservation des positions dominantes et un contenu représentatif largement admis ou répandu. De même, le mérite, représentation à laquelle une large part des individus aujourd'hui adhère, tout en lui conférant des significations diverses (Guibet Lafaye, 2012), constitue un fragment de cette idéologie dominante et tout à la fois un instrument idéologique légitimant certaines positions et à travers lequel s'opère une forme de violence et de « pouvoir symbolique, pouvoir de constituer le donné en l'énonçant, d'agir sur le monde en agissant sur la représentation du monde, [qui] ne réside pas dans les "systèmes symboliques" sous la forme d'une "force illocutionnaire". Il s'accomplit dans et par une relation définie qui crée la

l'habitude enracinée en l'homme de les respecter ». Enfin, le pouvoir charismatique s'adosse à « la grâce personnelle et extraordinaire d'un individu » (voir Weber, 1917, p. 102).

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Ce concept ferait écho au sens marxiste de l'idéologie en ce que « Les pensées dominantes ne sont pas autre chose que l'expression idéale des rapports matériels dominants, elles sont ces rapports matériels dominants saisis sous forme d'idées » (Marx et Engels, 1845, p. 75). En distinguant ces deux notions, nous prenons nos distances avec des interprétations considérant que : « L'idéologie peut [...] être identifiée aux idées dominantes au sens des idées dominantes à une époque déterminée, au sens des idées produisant une domination » (Renault, 2001, p. 26 ; nous soulignons), ce second aspect déterminant ce que nous nommons « idéologie de la domination ».

croyance dans la légitimité des mots et des personnes qui les prononcent et il n'opère que dans la mesure où ceux qui le subissent reconnaissent ceux qui l'exercent » (Bourdieu, 1992, p. 123; voir aussi Linhart, 2011). Aucun de ces deux types de discours n'est strictement assignable à un groupe social spécifique, quoique le second constitue un outil jouant en faveur des individus occupant les positions socialement les plus avantageuses. Ils ne sont pas non plus exclusifs l'une de l'autre.

Sans entrer dans le détail de la question, envisageons les grands traits de ce qui constitue aujourd'hui l'idéologie dominante. L'exploration du champ idéologique, désigné comme dominant, est essentiel dans la mesure où «l'existence d'une société de classes fondée sur l'inégalité des chances entre les différents acteurs de la production – mais qui sur le plan idéologique justifie cette structure par la réussite individuelle dans le parcours de formation – entraîne une inégalité durable des perspectives de reconnaissance sociale » (Honneth, 2000, p. 221) et génère, de ce fait, des sentiments d'injustice.

Décrire certains traits de l'idéologie aujourd'hui dominante, c'est-à-dire de la prégnance d'un corps de représentations sur un autre, n'implique pas méthodologiquement « d'accepter l'affirmation qu'il existe dans nos sociétés une véritable idéologie dominante assurant tout à la fois la légitimation de l'ordre social, la dissimulation de la domination, l'unification de la société et la désorganisation des groupes subalternes. Certes, il existe toujours des traits culturels marquants, mais, de là à leur attribuer une fonctionnalité nécessaire au maintien de la domination, il y a un pas que la prudence analytique invite à ne pas franchir » (Martuccelli, 2004, p. 474). Sans aller jusqu'à retenir ou à adhérer à l'hypothèse d'une « imposition culturelle uniforme », peuvent être identifiés des « mécanismes divers de domination qui font de moins en moins appel à une soumission par consentement » (Bauman, 1988; Martuccelli, 2001) mais qui convoquent des normes contribuant à la perpétuation de la structure sociale existante. Ainsi par exemple la naturalité supposée du rôle maternel contribue à la perpétuation de formes de domination associées au genre (Okin, 1989) et appartient à ces « dispositifs d'imposition culturelle » conservant « une capacité de contrainte réelle » (Martuccelli, 2004, p. 474).

Cette contrainte coïncide partiellement avec des mécanismes d'inscription subjective de la domination, que nous avons précédemment évoqués. Dans quelle mesure cette subjectivation de la domination s'appuie-t-elle sur des processus d'intériorisation d'une idéologie dominante voire d'intériorisation de la domination? L'intériorisation de la domination consiste-elle encore aujourd'hui en une appropriation, par les individus les moins avantagés socialement, des normes et des stéréotypes normatifs de l'idéologie dominante? En matière de conceptions de la justice, d'appréciation des inégalités et de représentations de la société juste, les contenus normatifs les plus répandus — *i.e.* caractéristiques de l'idéologie dominante — concernent la valeur incontestée assignée à la croissance économique et au marché, comme principal mécanisme de fonctionnement de la vie sociale (Lebaron, 2000), au mérite individuel, à l'indépendance et à l'autonomie ainsi qu'aux formes rationalisées d'utilisation des ressources humaines en entreprise ou à la naturalité du rôle de mère.

Les impératifs économiques désignés fondent des méthodes de gestion de l'entreprise dont l'idéologie du management se fait l'écho (voir Mercure, 2013). Or son champ sémantique et ses prescriptions infusent également le discours relatif à la vie quotidienne et la perception que les individus ont de leur propre existence. Le capitalisme se trouve aujourd'hui « présenté dans des activités qui, par rapport aux opportunités alternatives, peuvent être qualifiées d'« excitantes », i.e. être porteuses de possibilités d'autoréalisation et d'espaces de liberté pour l'action » (Boltanski et Eve Chiapello, 1999, p. 53). Les nouvelles organisations, censées solliciter toutes les capacités de l'homme, ont pour vocation de lui permettre de s'épanouir pleinement. La proposition de se développer personnellement, née dans l'espace du néomanagement (Boltanski et Chiapello, 1999, p. 140), constitue une exigence normative qui pèse sur la vie des individus, lesquels doivent répondre à l'injonction d'être les acteurs de leur

« épanouissement », de leur « développement », les « acteurs » de leur vie. Ils doivent faire preuve de flexibilité et de souplesse.

Une analyse comparable pourrait être conduite pour la référence au « projet ». La référence au « projet », récurrente dans le gouvernement de l'entreprise, comme dans l'appréhension de sa propre existence, est un effet de ces nouvelles formes de management. Or une logique d'inculcation est toujours à l'œuvre dans la demande de projet (Boltanski et Chiapello, 1999). La logique du « projet » a été interprétée comme un mécanisme visant à faire accepter aux individus une forme de sélection sociale comme le fruit de « leur » échec personnel, permettant par là l'intériorisation de l'échec (Martuccelli, 2004, p. 493). Sous cet angle, s'exerce un mécanisme subtil contraignant les acteurs à accepter leurs « destins » sociaux, sans que soit envisagé ou reconnu le fait que l'horizon du possible, pour les différents acteurs, continue de s'ordonner selon la hiérarchie des positions sociales.

De même, il est aujourd'hui largement admis, dans le monde professionnel, que la prise en compte des *résultats* voire la direction par objectifs (Boltanski et Chiapello, 1999, p. 106) sont des garants d'une gestion efficace de l'entreprise et les critères évidents d'une rémunération juste. La défense de la référence aux résultats s'est faite au nom de la promotion du «jugement impersonnel ». Elle se module, au plan individuel, comme une injonction à la performance, à la réussite, comme l'exigence d'être à la hauteur, d'agir continument au meilleur de sa forme. Dans l'accent porté sur la performance et les résultats, discours dominant et discours de la domination se chevauchent. Les salariés du privé les mieux rémunérés défendront cette orientation normative que récuseront des individus dont les professions se prêtent mal à ce type d'évaluation, en particulier dans les métiers du social, de la santé ou de l'éducation (Guibet Lafaye, 2012). La promotion des responsabilités participe de la même logique<sup>7</sup>. Dans cette représentation normative du travail, l'efficacité (Boltanski et Chiapello, 1999, p. 107) est une vertu. Elle constitue, au regard de l'ancienneté notamment, un critère jugé plus pertinent d'appréciation du travail individuel.

Dès lors, sont jugées unanimement méritantes et désirables des qualités telles que la flexibilité et la souplesse, l'autonomie et l'indépendance (Mercure, 2013). Chacune s'impose aux individus sous la forme d'une injonction. L'injonction à l'autonomie s'incarne dans l'appel à la performance, au milieu d'une concurrence généralisée (Bajoit et Franssen, 1995; Dubet, 2000). Elle n'est pas sans lien avec une logique de la responsabilisation. De la sorte, « les dispositifs économiques les plus banals et le fonctionnement économique quotidien participent simultanément des mécanismes de la domination » (Hibou, 2012, p. 14-15). L'injonction à l'indépendance met en demeure l'individu de ne dépendre de personne (Martuccelli, 2004, p. 486), en particulier pas des institutions sociales. Par ce biais, s'introduit par exemple le discours sur les pauvres non méritants ou la référence au modèle britannique, jugé exemplaire dans le traitement des chômeurs, lesquels véhiculent des stéréotypes normatifs et des attentes de type moral à l'endroit des personnes stigmatisées.

L'organisation sociale et ces logiques managériales imposent une idéologie du mérite, articulée autour de la mesure des résultats, de l'efficacité individuelle et de l'implication personnelle au travail. L'idéologie dominante s'incarne dans un discours valorisant le mérite personnel – vecteur de valorisation de l'individualité – et les carrières individuelles. Elle s'avère très largement répandue puisque 85 % des Français jugent acceptables des différences de revenu rémunérant des mérites individuels différenciés (Forsé et Galland, 2011).

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> La responsabilité passe pour un poids qui mérite rémunération mais on omet la dimension de prestige symbolique qu'elle implique. Est-elle vraiment comparable à la pénibilité du travail à la chaîne? Le fait d'assumer des responsabilités a été reconstruit socialement et interprété symboliquement dans le registre de la pénibilité comme symétrique de la pénibilité physique des métiers moins valorisés socialement.

Ce large consensus n'exprime toutefois pas simplement une opinion commune mais traduit également une forme de domination sociale car, dans ce schéma méritocratique, « le critère de la réussite est unique et la société fondée essentiellement sur une certaine hiérarchie. [...] ce modèle de référence [...] permet à une minorité de cumuler tous les avantages : le pouvoir, l'argent, le travail intéressant, le mode de vie offrant le plus de liberté [...] [mais se trouve] en profonde contradiction avec l'aspiration à l'égalité » (Delors, 1975, p. 138-139). L'adhésion à cette représentation est indissociable de la croyance en l'existence d'une forme de justice distributive sous-jacente. En effet, « il y a, dans le sens commun, une tendance à croire que le revenu et la richesse et les bonnes choses dans la vie, d'une manière générale, devraient être répartis en fonction du mérite moral. [...] Bien que l'on reconnaisse que cet idéal ne peut jamais être complètement réalisé, il passe pour être la conception correcte de la justice distributive, du moins comme première approximation » (Rawls, 1971, p. 348). Pourtant, considérer que les individus sont responsables de leurs dotations individuelles ne va pas de soi. Une réparation équitable des dotations finales suppose de tenir compte de ce que « nul ne mérite sa place dans la répartition des atouts naturels, pas plus qu'il ne mérite sa place de départ dans la société » (Rawls, 1971, p. 349).

La fiction méritocratique, tenace au plan macrosocial mais aussi scolaire en France, a pourtant été déconstruite sociologiquement, dans ce dernier champ :

« Les élèves sont placés au cœur d'une contradiction fondamentale : ils sont tous considérés comme fondamentalement égaux tout en étant engagés dans une série d'épreuves dont la finalité est de les rendre inégaux. Alors, comment rester l'égal de tous, tout en ayant des performances et des résultats inégaux ? Pour sortir de cette impasse qui est la contradiction fondamentale des sociétés démocratiques libérales, il faut inventer une fiction crédible faisant de l'inégale performance des élèves le produit de leur mérite conçu comme la manifestation de leur liberté et donc de leur égalité. En effet, si les acteurs s'expliquaient leurs inégalités de performances par leur naissance et par leurs talents naturels, le principe d'égalité présidant à la compétition scolaire serait invalidé et la méritocratie deviendrait une farce. La fiction la plus efficace et la plus banale consiste à faire comme si les résultats scolaires des élèves étaient la conséquence directe de leur travail, de leur courage, de leur attention, bref de tout ce qu'ils engagent librement dans leur travail scolaire. » (Dubet, 2004, p. 13)

Ce qui est ici décrit dans le domaine scolaire constitue une métaphore du fonctionnement de l'idéologie du mérite, adossée à la fiction de l'égalité des chances, au plan macrosocial<sup>8</sup>. Or le principe du mérite est plutôt défendu par ceux qui peuvent se prévaloir des avantages de la coopération sociale.

Enfin et sans considérer qu'ils soient centraux aujourd'hui, dans l'imposition de la domination, on ne peut écarter le rôle de facteurs proprement « culturels » dans ces mécanismes, caractérisant par exemple les qualités et fonction maternelles. Ainsi on tient pour acquis que les femmes incarnent le plus adéquatement la fonction parentale d'éducation et de présence auprès des enfants. L'idéologie dominante véhicule ici un modèle culturel, dénoncé comme tel par certaines femmes qu'elles en fassent ou non les frais professionnellement. L'assignation des femmes à leur rôle de mère — qui permet notamment de les confiner dans des positions professionnelles subordonnées — illustre un phénomène de domination qui

13)

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> « L'égalité des chances établit des inégalités justes en ouvrant à tous la compétition pour les diplômes et les positions sociales. Il s'agit, non seulement d'une manière rationnelle, efficace et ouverte de distribuer les individus dans les positions sociales où leurs compétences seront les plus utiles à la collectivité, mais aussi d'une façon de rendre légitimes les inégalités dès lors qu'elles procèdent d'une compétition elle-même juste » (Dubet, 2004, p.

« inscrit [...] dans l'ordre du monde un mode de fonctionnement durable, devenant "naturel" et "évident" » (Martuccelli, 2004, p. 471).

### 3.2 L'idéologie de la domination

Conjointement à ces interprétations normatives aujourd'hui largement répandues, se dessinent des représentations et des schémas idéologiques prégnants, propres à perpétuer les structures sociales existantes. L'«idéologie de la domination» désigne alors les moyens discursifs et conceptuels permettant de justifier et de perpétuer des positions avantagées. Dans cet univers représentatif la référence à des contraintes économiques structurelles, macro- ou microsociales, revêt un statut spécifique (Guibet Lafaye, 2012). Elle opère comme un motif de déresponsabilisation des dirigeants, concernant certaines conditions de travail imposées aux salariés. Les discours des intermittents du spectacle en sont exemplaires, lorsqu'ils justifient les contraintes pesant sur les entreprises qui les embauchent et leur proposent des contrats iniques (voir Menger, 2005). Or la possibilité de la domination dépend étroitement de la représentation d'une série de processus structurels faisant système et s'imposant, de l'« extérieur », par la « force des choses », à la sphère du travail salarié ou de l'action politique (voir Martuccelli, 2004, p. 474). Ces motifs interprétatifs, convoqués par ceux-là mêmes qu'ils désavantagent, témoignent de phénomènes d'intériorisation de la domination qui s'exerce alors « moins par le biais du consentement que par des contraintes de plus en plus éprouvées et présentées comme des contraintes »9 extérieures et vécues comme indépassables par les acteurs. Le processus d'intériorisation consiste alors en l'appropriation de schèmes cognitifs, à la fois représentatifs et perceptifs (voir Guibet Lafaye, 2014a).

L'assignation à la responsabilité et à la responsabilisation – dont les politiques publiques se font le relais – constitue l'un des vecteurs de la domination sociale, dans la mesure où s'opère de la sorte un transfert à l'individu de tout ce qui lui arrive, associé à la croyance qu'il a toujours la possibilité de « faire » quelque chose de sa vie. Ce motif médiatise un certain rapport de l'individu à l'ensemble des événements qu'il vit. Un tel modèle d'assujettissement « suppose que l'individu se sente, toujours et partout, responsable non seulement de tout ce qu'il fait (notion de responsabilité), mais également de tout ce qui lui arrive (principe de responsabilisation) » (Martuccelli, 2004, p. 479).

Les politiques publiques sont l'un des foyers caractérisés du discours de la responsabilisation. La prise en charge individualisée du « risque-dépendance », concernant les personnes âgées, en offre un exemple¹º. Nombre de politiques publiques reporte et reformule une partie des problèmes sociaux en termes de responsabilité individuelle, afin d'imputer la responsabilité aux individus. Cette tendance est très nette dans le traitement public et politique des problèmes de santé aujourd'hui en France. Elle ne constitue pas seulement un trait distinctif de l'idéologie dominante mais incarne également un mécanisme de domination lorsqu'elle en vient à médiatiser le rapport de l'individu à l'ensemble des événements qu'il vit. Chaque l'acteur est appréhendé comme capable de se « gérer » lui-même, capable de se « prendre en charge » et donc d'avoir un rôle actif (Martuccelli, 2004, p. 480).

Cette représentation normative permet aux plus avantagés de justifier leur position. Son appropriation – conjointement à l'évocation du libre choix, voire du choix éclairé – par les

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Martuccelli, 2004, p. 476.

<sup>10</sup> Voir par exemple la promotion de l'autonomie dans la prise en charge des personnes âgées dans les politiques publiques (cf. les lois du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées et du 31 mars 2003 relative à la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées et à l'allocation personnalisée d'autonomie). Voir le site web du service public :

http://www.vie-publique.fr/actualite/alaune/protection-sociale-couvrir-risque-dependance.html.

individus que le système désavantage (professions du social, paramédicales et scolaires, intermittents du spectacle) les conduit à récuser, pour eux-mêmes, toute plainte. Elle semble alors témoigner de formes d'intériorisation de la domination.

Une variante de la responsabilisation consiste dans la « dévolution » (Martuccelli, 2004), qui « établit » la culpabilité de l'individu et l'institue comme l'« auteur » de sa vie. Elle permet à la société et à la collectivité de se soustraire à sa responsabilité face au sort de ses membres les plus fragiles (Martuccelli, 2004, p. 492). Elle s'illustre dans la dénonciation des pauvres non méritants. Cette représentation morale ne nie pas la permanence des « destins » sociaux ni la similitude des parcours ou des expériences sociales mais oblige à prendre acte de ce qu'ils doivent être « assumés » par les individus sous forme de biographies sinon toujours « choisies », du moins, hautement « personnalisées » (Beck (2001) cité par Martuccelli, 2004, p. 490). L'individu responsabilisé au niveau des «causes» de sa situation est aussi « culpabilisé » sous forme de sanction, au niveau des « conséquences » de ses actions (Martuccelli, 2004, p. 491). Ce motif peut être convoqué pour justifier la responsabilité des familles défavorisées, issues de l'immigration, pour leur propre situation et illustre la tendance à accuser (derogate) la victime de son propre sort (Lerner, 1980). La logique de la responsabilisation s'exprime encore dans l'injonction à la participation, réaffirmant la subordination de l'individu à la collectivité, i.e. ses « dettes » et devoirs à l'égard du système social, plutôt que sa liberté personnelle. Cette exigence constitue le point d'ancrage des critiques flétrissant la générosité du système social français.

Pourtant face au déploiement de ces idéologies, des formes de résistance se dessinent. En marge des formes d'intériorisation de la domination ou de consentement à la « servitude volontaire », elles consistent en pratiques de micro-résistance, le plus souvent invisibilisées par les acteurs eux-mêmes (voir Scott, 1998). La réalité des mouvements d'émancipation et de résistance contribuent à nuancer certaines théories de la domination. Les théories de l'hégémonie du discours des dominants buttent sur des formes de critique, notamment sur le « texte caché de l'indignation » et sur les « formes discrètes de résistance qui n'osent pas dire leur nom » (Scott, 1998, p. 33), qui sont autant de produits sociaux résultant des relations de pouvoir et des pratiques de résistance. Ces éléments dessinent alors une subculture possédant une certaine homogénéité, articulée autour de normes propres.

## **Conclusion**

Les processus de légitimation procèdent en convoquant des valeurs ou en faisant référence à une interprétation des rapports de force dans la société. Retrouve-t-on cette prégnance, non plus simplement des normes, mais également des *logiques* dominantes ou les plus répandues, sur les modes de raisonnement et les évaluations macrosociales par les individus auquel la structure sociale ne bénéficie pas ? Nous avons montré que certains contenus représentatifs — le mérite, l'efficacité, la conduite par projets notamment<sup>11</sup> — sont adoptés, y compris par ceux qu'ils désavantagent. Les logiques sous-jacentes à ces représentations du monde font-elles également l'objet d'une telle intériorisation (voir Guibet Lafaye, 2014b, 2014c)? Le dire suppose d'envisager les raisons au nom desquelles les individus justifient ou critiquent l'état du monde et par exemple des inégalités qui sont à leur désavantage. Les occurrences du discours dominant sur la nécessaire flexibilité des salariés, sur les contraintes du marché du travail ou sur celles qui pèsent sur les employeurs apparaissent de façon incidente dans le discours des moins avantagés socialement (Guibet Lafaye, 2012).

 $<sup>^{11}</sup>$  Ou encore la valeur des diplômes, les compétences requises pour exercer des fonctions médicales dominantes ou d'encadrement, en particulier de direction.

L'intériorisation des structures de la domination semble donc aujourd'hui moins reposer sur des processus psychologiques – d'attribution des causes, d'imputation de responsabilité, de reconstitution de l'intentionnalité, étudiés en psychologie sociale – que sur des processus normatifs (voir Guibet Lafaye, 2014a). L'attribution d'une responsabilité personnelle pour leur propre situation, par exemple, est loin de constituer le facteur majeur d'explication de leur situation (Jost et al., 2004). Nous avons montré que la théorie de l'attribution, suggérant que les individus socialement défavorisés attribuent leurs rétributions à un défaut de leur caractère (paresse ou stupidité), les portant à croire qu'ils méritent leurs positions ou encore que leur niveau de rétribution est juste, est aujourd'hui faiblement explicative, lorsque l'on analyse des données recueillies empiriquement plutôt que lorsque l'on exploite un dispositif expérimental (Guibet Lafaye, 2012, 2014a). En effet, l'internalisation de leur responsabilité pour leur situation personnelle (i.e. pour ce qu'elles sont parvenues à réaliser) ne prévaut pas chez les personnes occupant des positions professionnellement désavantagées. La plupart assume un discours critique contre les inégalités qui les pénalisent. En revanche, l'intériorisation des logiques de la « responsabilisation » s'avère plus prégnante et plus explicative des positions normatives des individus désavantagés par la structure sociale. En ce sens, l'hypothèse d'une domination passant par l'adhésion à des normes dominantes et résultant d'une imposition idéologique semble aujourd'hui plus plausible que celle d'une domination résultant de processus psychologiques d'intériorisation des positions dominées et de leur légitimité (voir Bourdieu, 1976, 1998; Merelman, 1986; Spurk, 2013).

### Références

Bajoit G. et A. Franssen, Les jeunes dans la compétition culturelle, Paris, PUF, 1995.

Balibar Étienne, La Crainte des masses, Paris, Galilée, 1997.

Bauman Z., Freedom, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1988.

Beck U., La société du risque [1986], Paris, Aubier, 2001.

Bentham J., Panoptique [1780], Paris, Mille et une nuits, 2002.

Bihr A. et R. Pfefferkorn, Déchiffrer les inégalités, Paris, Syros-La Découverte, 1999.

Boltanski L. et E. Chiapello, Le nouvel esprit du capitalisme, Paris, Gallimard, 1999.

Boltanski Luc, De la critique. Précis de sociologie de l'émancipation, Paris, Gallimard « NRF Essais », 2009.

Bouquin S., « La question des résistances au travail dans la sociologie du travail française », *Actuel Marx*, 2011/1, n° 49, p. 60-72.

Bourdieu Pierre, « Les modes de domination », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 2 n°2-3, juin 1976, La production de l'idéologie dominante, p. 122-132.

Bourdieu P., La distinction. Critique sociale du jugement, Paris, Éditions de Minuit, 1979.

Bourdieu P., Choses dites, Paris, Éditions de Minuit, 1987.

Bourdieu P., La noblesse d'État, Paris, Éditions de Minuit, 1989.

Bourdieu P., *Réponses*, Paris, Seuil, 1992.

Bourdieu P., La domination masculine, Paris, Seuil, 1998.

Bourdieu P., Les structures sociales de l'économie, Paris, Seuil, 2000.

Cartier Marie, Isabelle Coutant, Olivier Masclet et Yasmine Siblot, *La France des petits-moyens*, Paris, La Découverte, coll. « Textes à l'appui/Enquêtes de terrain », 2008.

Chauvel Louis, « Le retour des classes sociales », Revue de l'OFCE, 79, octobre 2001, p. 315-

Chazel F., « Pouvoir, structure et domination », Revue française de sociologie, vol. 24, n° 3, Juil.-Sep., 1983, p. 369-393.

Clegg Stewart, Frameworks of Power, Londres, Sage Publications, 1989.

Dejours C., « Les rapports domestiques entre amour et domination », Travailler, 2, n° 8, 2002, p. 27-43.

Delors J., Changer, Paris, Stock, 1975.

Delphy C., Classer, dominer. Qui sont les autres?, Paris, La Fabrique, 2008.

Devreux A.-M. (dir.), « Les résistances des hommes au changement », Cahiers du genre, n° 36, L'Harmattan, 2004.

Doise W., « Les représentations sociales », in J.F. Richard, R. Ghiglione et C. Bonnet (dir.), Traité de psychologie cognitive, vol. III, Paris, Dunod, 1990, p. 113-174.

Dormagen Jean-Yves et Céline Braconnier, La démocratie de l'abstention: aux origines de la démobilisation dans les milieux populaires, Paris, Le Seuil, 2007.

Dubet F., Les inégalités multipliées, La Tour d'Aigues, L'Aube, 2000.

Dubet F., L'école des chances, Paris, Seuil, 2004.

Duvoux N., « Comment l'assistance chasse l'État social », Idées économiques et sociales, 2013, 1, n° 171.

Fischbach F., Manifeste pour une philosophie sociale, Paris, La Découverte, 2010.

Fize Michel, Le livre noir de la jeunesse, Paris, Presses de la Renaissance, 2007.

Forsé M. et O. Galland (dir.), Les Français face aux inégalités et à la justice sociale, Paris, Colin,

Galland Olivier, « Précarité et entrées dans la vie », Revue française de sociologie, 1984, 25-1, p. 49-66.

Gramsci A., Cahiers de prison (1929-1935), Paris, Gallimard, 5 vol., 1978-1996.

Gramsci A., Cahiers de prison (Cahiers 14-18), Paris, Gallimard, 1990.

Guibet Lafaye C., Le juste et l'inacceptable. Les sentiments d'injustice contemporains et leurs raisons, Paris, PUPS, 2012.

Guibet Lafaye C., « Schémas cognitifs et sentiments moraux en matière de justice sociale et d'inégalités », in S. Guérard de Latour, G. Radica, C. Spector (dir.), Le sens de la justice. Une « utopie réaliste »? Rawls et ses critiques, Paris, Classiques Garnier, coll. PolitiqueS, 2014a.

Guibet Lafaye C., « Juger de la société française et de ses inégalités », International Review of Sociology, 2014b. [A paraître]

Guibet Lafave C., « Comment se construisent les raisonnements sur la justice sociale ? », Klesis, Paris, 2014c, www.revue-klesis.org/. [À paraître]

Giddens Anthony, Central Problems in Social Theory. Action, Structure, and Contradiction in Social Analysis, Londres, Macmillan et University of California Press, 1979.

Hibou B., Anatomie politique de la domination, Paris, La Découverte, 2012.

Hochschild J., What's Fair? American Beliefs about Distributive Justice, Cambridge Mass., Harvard University Press, 1981.

Honneth A., La société du mépris [2000], Paris, La Découverte, 2006.

Jost J.T., M.R. Banaji et B.A. Nosek, «A decade of system justification theory: Accumulated evidence of conscious and unconscious bolstering of the status quo », Political Psychology, 25, 2004, p. 881-919.

La Boétie (de) É., Le Discours de la servitude volontaire ou le contr'un [1549], Paris, Garnier Flammarion, 1993.

Lane Robert E., Political Life: Why People Get Involved in Politics, Glencoe, ILL, The Free Press, 1959.

Lebaron F., La croyance économique, Paris, Seuil, 2000.

Lerner M.J., The belief in a just world: A fundamental delusion, New-York, Plenum Press, 1980.

Linhart Danièle, « De la domination et de son déni », Actuel Marx, 2011/1 n° 49, p. 90-103.

Martuccelli D., *Dominations ordinaires*, Paris, Balland, 2001.

Martuccelli D., « Figures de la domination », Revue française de sociologie, 3/2004, vol. 45, p. 469-497.

Maruani M. (dir.), Femmes, genre et sociétés, Paris, La Découverte, 2005.

Marx K. et F. Engels, L'idéologie allemande [1845], Paris, Éditions sociales, 1982.

Maurin Louis, Déchiffrer la société française, La Découverte, 2009.

Menger P.-M., Les intermittents du spectacle. Sociologie du travail flexible [2005], Paris, EHESS, 2011.

Mercure D., « Le nouveau modèle de pouvoir et de domination au travail dans le mode de production postfordiste », *SociologieS*, Nouveaux rapports de pouvoir et formes actuelles de domination, URL: <a href="http://sociologies.revues.org.gate3.inist.fr/4227">http://sociologies.revues.org.gate3.inist.fr/4227</a>.

Merelman Richard M., « Domination, Self-Justification, and Self-Doubt: Some Social-Psychological Considerations », *The Journal of Politics*, vol. 48, n° 2 (May, 1986), p. 276-300.

Messu Michel, « Explication sociologique et domination sociale », *SociologieS*, Théories et recherches, 2012. URL: http://sociologies.revues.org/4198

Moller Okin S., Justice, genre et famille [1989], Paris, Flammarion, 2008.

Parsons T., « On the Concept of Political Power » [1963], Sociological Theory and Modern Society, New York, The Free Press, 1967, p. 297-354.

Petitat André, « Le pouvoir dans la très longue durée et ses transformations », *SociologieS* Dossiers, Nouveaux rapports de pouvoir et formes actuelles de domination, 2013, URL: http://sociologies.revues.org/4223

Pettit P., Républicanisme. Une théorie de la liberté et du gouvernement [1997], Paris, Gallimard, 2004.

Poli A., « Le concept de domination à l'épreuve de la réalité des discriminations raciales », Recherches Sociologiques, vol. XXXIV, n° 2, 2003, p. 31-39.

Rawls J., Théorie de la justice [1971], Paris, Seuil, 1987.

Renault E., Vocabulaire de Marx, Paris, Ellipses, 2001.

Roemer J.E., A General Theory of Exploitation and Class, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1982.

Runciman W.G., Relative Deprivation and Social Justice, Londres, Routledge & Kegan Paul, 1966.

Scott James C., La domination et les arts de la résistance Fragments du discours subalterne [1998], Éditions Amsterdam, 2008.

Schwartz O., Le monde privé des ouvriers, Paris, PUF, 2002.

Schwartz Olivier, « Vivons-nous encore dans une société de classes ? Trois remarques sur la société française contemporaine », allocution prononcée lors du forum *Réinventer la démocratie*, Grenoble, mai 2009.

Toffler A., Les nouveaux pouvoirs, Paris, Fayard, 1990.

Sennett Richard et Jonathan Conn, *The Hidden Injuries of Class*, New York, Vintage Books, 1972.

Sidanius J. et F. Pratto, Social Dominance: An Intergroup Theory of Social Hierarchy and Oppression, New York, Cambridge University Press, 1999.

Spurk Jan, « Le consentement fatal : pouvoir et domination aujourd'hui », *SociologieS* [En ligne], Dossiers, Nouveaux rapports de pouvoir et formes actuelles de domination, 2013, URL : http://sociologies.revues.org.gate3.inist.fr/4248

Thurow Lester, «The Illusion of Economic Necessity», in Robert Solo et Charles Anderson (dir.), *Value Judgement and Income Distribution*, Westport (US), Praeger, 1981, p. 250-275.

Touraine A., La société post-industrielle, Paris, Denoël, 1969.

Verret M., La culture ouvrière, Paris, L'Harmattan, 1996.

Weber Max, Le Savant et le Politique [1917-1919], Paris, Plon, 1959.

Weber M., *Économie et société* [1922], Paris, Plon, 1995.

Actuel Marx, 2011/1, n° 49, Travail et domination, PUF.

	1	$\neg$	
-	1	/	-